

Thérapie Imagétique France vous propose :



FATJ :

Séminaires de grands maîtres japonais

PARIS 2018-2019

DATES

(cocher)

- 2 et 3 février 2019 avec Kuwahara Takayuki Koei Sensei
- 9 et 10 mars 2019 avec Miyawaki Kazuto Sensei
- 11 et 12 mai 2019 avec Shuto Junko Sensei

HORAIRES

- Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Dimanche de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

LIEU DU STAGE

PARIS – Le lieu exact vous sera communiqué sur votre confirmation d'inscription

TARIF

1 séminaire = 570€ ; deux séminaires = 1070€ ; trois séminaires = 1470€

Seules les personnes adhérant à l'Association peuvent participer aux stages.

L'adhésion est fixée pour l'année (renouvelable en septembre) à 20 €, ce qui fait donc au total 590€ ou 1090€ ou 1490€.

SUPPLEMENT

Le matériel (optionnel) est à commander sur la fiche annexe

Merci d'envoyer les 2 pages de ce contrat en manuscrit (avec la fiche annexe) et votre paiement à :

TI France, 23 rue de la Varenne, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSÉS

L'adresse mail pour toute correspondance est : therapie.imagetique.france@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

(à lire attentivement et à remplir en majuscules SVP)

Mme – Mr [entourer la civilité]

Nom : _____ Prénom: _____

Adresse : _____

C.P. : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél fixe : _____ Tél portable: _____

E-mail@: _____

cocher la case si vous souhaitez une facture

(Vous en recevrez 2 : une à la fin de l'année civile, puis la 2^{ème} à la fin de la dernière formation)

Adresse de facturation si différente

CONDITIONS ET MODALITES

1. Le stagiaire s'engage après avoir commencé le stage à en suivre l'intégralité.
2. Acompte : **un acompte vous est demandé afin de réserver votre place. Celui-ci est non remboursable sauf événement exceptionnel dont nous serions responsables.**
3. **Désistement** : vous pouvez annuler jusqu'au **1^{er} janvier 2019**. Les désistements sont acceptés par courrier postal ou par mail et sont validés par une réponse du secrétariat uniquement par email. Merci de vous assurer de la réception.
Après cette date, la totalité du stage reste due et l'encaissement sera opéré suivant ce contrat ou l'accord validé par écrit avec le stagiaire. Dans le cas du remboursement par virement, les frais de banque sont à la charge du participant.
4. **En cas d'abandon** et quelle que soit la période du stage ou de la formation, le montant total reste dû.
5. **En cas d'absence**, le cours ne sera pas redonné et le montant du cours reste dû. Le participant doit prévenir l'organisation par email au plus tard 48 h avant le cours (si possible). Selon sa demande, le support de cours sera remis à une personne de son choix au début du cours ou lui sera remis au cours suivant. Rien ne lui sera envoyé par courrier.
6. **Les candidatures sont recevables à la réception physique (non numérique) de ce bulletin de 2 pages lisiblement complété en manuscrit, signé, daté et accepté, accompagné de la fiche de commande de matériel et des règlements** (acompte et le reste dû encaissable selon les modalités ci-dessous) ou du justificatif suivant les options proposées ci-dessous.
Après validation de l'inscription, le stagiaire recevra par email la confirmation d'inscription avec tous les éléments utiles.
Si la formation est complète le postulant sera avisé de son enregistrement sur la liste d'attente.
7. **Tous les paiements (chèques, virements, mandats) sont à l'ordre de Thérapie Imagétique France (ou TI France)**
8. Quel que soit le cas et la période, aucun document ou chèque(s) ne sera renvoyé par courrier postal, le dossier dans son intégralité est détruit par broyeur papier.

OPTIONS DE REGLEMENT (à remplir obligatoirement)

OPTION 1 : chèques d'une banque française établie en France à l'ordre de **Thérapie Imagétique France**

1 séminaire = 590 €	2 séminaires = 1090 €	3 séminaires = 1490 €
<input type="checkbox"/> 1 chèque de réservation de 290€ (acompte + adhésion) débité immédiatement + 1 chèque de 300 € - débité un mois avant le séminaire <input type="checkbox"/> 1 chèque de 590€ débité immédiatement	<input type="checkbox"/> 1 chèque de réservation de 290€ (acompte + adhésion) débité immédiatement + 2 chèques de 400 € - débités un mois avant chaque séminaire <input type="checkbox"/> 1 chèque de réservation de 290€ (acompte + adhésion) débité immédiatement + 1 chèque de 800 € - débité au 1^{er} janvier 2019	<input type="checkbox"/> 1 chèque de réservation de 290€ (acompte + adhésion) débité immédiatement + 3 chèques de 400 € - débités un mois avant chaque séminaire <input type="checkbox"/> 1 chèque de réservation de 290€ (acompte + adhésion) débité immédiatement + 1 chèque de 1 200 € - débité au 1^{er} janvier 2019

OPTION 2 : virement bancaire *(nous contacter pour que nous vous transmettions le n°IBAN/BIC)*

<input type="checkbox"/> 1 virement de 290 € pour valider l'inscription au stage + 1 virement de 300 € - à effectuer au plus tard le 1^{er} janvier 2019	<input type="checkbox"/> 1 virement de 290 € pour valider l'inscription aux stages + 1 virement de 800 € - à effectuer au plus tard le 1^{er} janvier 2019	<input type="checkbox"/> 1 virement de 290 € pour valider l'inscription aux stages + 1 virement de 1200 € - à faire au plus tard le 1^{er} janvier 2019
--	--	---

OPTION 3 : espèces *(prévoir l'appoint dans une enveloppe à vos nom et prénom)*

<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement de 290 € pour valider l'inscription au stage + 1 chèque de 300 € pour caution, qui sera échangé contre 300 € en espèces au stage	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement de 290 € pour valider l'inscription aux stages + 2 chèques de 400 € pour caution, qui seront échangés contre 400 € en espèces à chaque stage	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement de 290 € pour valider l'inscription aux stages + 3 chèques de 400 € pour caution, qui seront échangés contre 400 € en espèces à chaque stage
--	--	--

Je certifie sur l'honneur avoir lu et compris les termes du présent contrat, ainsi que les dates, le programme et toutes les informations concernant ce stage.

Nom et prénom : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature obligatoire suivie de la mention

« lu et accepté, bon pour accord »